

Département de Saône-et-Loire  
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 février 2023

Date de publication : 1<sup>er</sup> mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt deux février à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Willy BONFY, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT. M. Jean-André GUILLERMIN arrivé à 20h25 n'a pas participé aux votes des délibérations n° 2023/2202/008 à 2023/2202/012.

**Excusé(es)** : Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Virginie THIVENT, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à Fabrice THERVILLE, Mme Marie-France AULAS.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Florence CHEVASSON.

**Objet** : 2023/2202/015 – *Contrat de fermage parcelles F 739 et F 463.*

M. le Maire présente une demande pour la location d'une nouvelle parcelle F 463 et indique qu'il convient également de revoir le contrat de fermage pour la parcelle F 739 située au Gros Mont.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder la location d'une partie de la parcelle F 739 et d'inclure la parcelle F 463 à Monsieur Pierre ROLLET exploitant agricole domicilié Le Gros Mont à La Roche Vineuse ;
- De fixer le prix de la location à 190€ ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de location et tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 28 février 2023,  
Le Maire, Robert LUQUET.

